Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 031-213101876-20230928-2023_139-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
*COMMUNE de FONSORBES*
*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

**Présents :**
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
**28 septembre 2023**
Acte n° **2023-139**

**Absent(s) représenté(s) :**
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration Mme CALVO
Mme LACOSTE a donné procuration à Mme VOISIN
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

**Conseillers en exercice :**
33

**Absent(s)** : Mme VALENTI

**Conseillers présents :**
27

**Secrétaire de séance** : M. SÉVERAC

**Date de la convocation :**
21 septembre 2023

**Thème** : 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

**Objet** : Accord-cadre pour la fourniture de matériaux et petits outillages pour les services techniques

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'une adaptée avec publicité a été lancée le 5 juillet 2023 pour l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de matériaux et petits outillages pour les services techniques pour les lots suivants :

- Lot 1 : plomberie,
- Lot 2 : électricité, éclairage,
- Lot 3 : serrurerie, quincaillerie, consommables

Suite au rapport d'analyse des offres et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 18 septembre 2023, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

| N° du LOT | INTITULÉ du LOT | MONTANT MAXIMUM ANNUEL (HT) | NOM du TITULAIRE |
|---|---|---|---|
| 1 | Plomberie | 10 000 € | LEGALLAIS BOUCHARD |
| 2 | Electricité, éclairage | 2 000 € | SONEPAR France DISTRIBUTION |
| 3 | Serrurerie, quincaillerie, consommables | 20 000 € | FOUSSIER |

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

**ARTICLE 1** : décide d'attribuer le lot 1. Plomberie à l'entreprise LEGALLAIS BOUCHARD pour un montant maximum annuel de 10 000 € H.T.

**ARTICLE 2** : décide d'attribuer le lot 2. Electricité, éclairage à l'entreprise SONEPAR France DISTRIBUTION pour un montant maximum annuel de 2 000 € H.T.

**ARTICLE 3** : décide d'attribuer le lot 3. Serrurerie, quincaillerie, consommables à l'entreprise FOUSSIER pour un montant maximum annuel de 20 000 € H.T.

**ARTICLE 4** : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 031-213101876-20230928-2023_139-DE

| COMMUNE DE FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>du 28 septembre 2023 - acte n° 2023-139 - page 2/2 |
|---|---|
| *Thème :* | 1.1 - MARCHÉS PUBLICS |
| *Objet :* | Accord-cadre pour la fourniture de matériaux et petits outillages pour les services techniques |

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

**ARTICLE 7** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 8** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
SÉVERAC Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 29 SEP. 2023